

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE CEMIS 2022 – Publication février 2023



L'entreprise CEMIS SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE est pleinement engagée en faveur de la mixité et de la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, gages de performance économique et sociale de l'entreprise et répondant aux valeurs essentielles qui sont les siennes.

En effet, dans son Manifeste, diffusé en avril 2022 au sein de CEMIS, le Groupe API a souhaité créer un environnement et une culture au sein de l'entreprise, centrés sur l'humain avant tout, et ce, en vue de permettre à ses collaborateurs d'être la meilleure version d'eux-mêmes.

Dans cet objectif, nous avons conclu avec nos organisations syndicales, un accord relatif à l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail le 24 novembre 2021 pour une durée de trois ans, qui déploie plusieurs mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et donne des garanties en faveur de la l'égalité.

Si pour 2022, notre index égalité professionnelle progresse encore avec un score de **80 points sur 100 (soit 4 points de plus qu'en 2021)**, notre index reste inférieur à 85 points.

Voici les scores par indicateurs :

Période de référence : Janvier – décembre 2022 Salariés : 225	Poids	Score CEMIS
1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40%	25/40
2. Ecart de taux des augmentations individuelles (nombre de femmes et d'hommes augmentés)	35%	35/35
3. Nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité	15%	15/15
4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10%	5/10
Total index		80 points sur 100

CEMIS, soucieux de réaffirmer son action en faveur de l'égalité professionnelle, s'engage sur des objectifs de progression pour les indicateurs n'ayant pas obtenu la note maximale, à savoir :

- ✧ **S'agissant des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes**, CEMIS s'engage à reconduire une discussion portant sur une enveloppe égalité professionnelle destinée à corriger les écarts de rémunération constatés lors des NAO 2023, en phase avec ses engagements pris dans l'accord égalité professionnelle et QVT 24 novembre 2021.
- ✧ **S'agissant de la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations**, CEMIS s'engage à continuer de déployer sa politique en matière d'embauche et de promotion favorisant la diversité, l'inclusion et la lutte contre toute forme de discrimination, notamment dans les métiers ayant vocation à être les plus rémunérateurs et au sein des fonctions ayant les responsabilités les plus élevées dans l'organisation.